



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION AD HOC

Rapport de majorité de la Commission chargée du préavis 14/22

Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de l'ASSE, à Nyon

et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.—TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Préambule

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal 14/22 s'est réunie à 5 reprises : Séances de travail les 28 avril et 5 juillet. Le 10 mai visite de la STEP de Gland et le 15 mai STAP et STEP de Nyon. Le 26 juillet visite de la STEP de l'APEC, de Prangins et séance de travail.

La 5^{ème} séance a été consacrée à la rédaction du rapport commun de la commission.

Initialement la commission n'était pas unanime sur les conclusions du préavis, entraînant la dépose de deux rapports ; majorité et minorité.

Après d'âpres discussions, la commission avait trouvé un terrain d'entente pour rédiger un rapport unique. Finalement, vous aurez le choix entre deux rapports.

A sa première séance, la commission a reçu Mme Alice Durnat, municipale en charge du dossier, accompagnée de Monsieur Mingard, mandataire pranginois.

Ces mêmes personnes sont revenues à une deuxième séance pour répondre à des questions complémentaires. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Explication de EH, équivalent habitants.

Il est utile rappeler la notion d'équivalent-habitant (EH). C'est une unité conventionnelle de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour. La charge polluante rejetée par les ménages, les industries, les

artisans est exprimée en EH, autrement dit une industrie de 100 EH pollue autant que 100 personnes.

Ce nombre est la moyenne de trois chiffres :

Le nombre d'habitants

Le nombre d'équivalents habitants hydrauliques

Le nombre d'équivalents habitants organiques.

Ces chiffres sont pondérés en fonction de la structure des communes concernées. Il varie donc en fonction des STEPS.

Le SITSE a abandonné le calcul des contributions des communes membres sur la base de l'EH en faveur de m³ d'eau consommées, sous-compteurs d'arrosage déduits. Un système qui paraît plus simple et compréhensible.

Visites de STEP

La commission a visité quatre STEPS. Dans toutes les installations, nous avons été reçus par du personnel motivé et fier de leur travail. Nous les remercions pour leur disponibilité.

STEP de l'APEC, Gland

Le 10 mai, une délégation de la commission a été reçue par la direction de l'APEC :

Messieurs

M. Raymond, directeur

M. Bosson

M. Mauthon

M. Fritsché, ingénieur

M. Gaiani, secrétaire

La STEP actuelle a été construite en 1979 et transformée en 2020. Le principe d'épuration adopté comprend un prétraitement par lit fluidisé et une boue activée sans traitement de l'azote. La station est à la limite de sa capacité. Suite à la sortie de Nyon du projet régional, la nouvelle STEP du Lavasson aura une capacité réduite. La direction a pris connaissance du choix de Prangins de se raccorder sur Nyon. Toutefois, la porte est toujours ouverte si Prangins se décidait à se raccorder sur la STEP régionale.

Mais tant que la nouvelle STEP du Lavasson n'est pas construite, nous ne pouvons pas se brancher sur la STEP actuelle de la Dullive.

STAP -STEP de Nyon.

Le 15 juin 2022, nous avons été reçus par :

Mme Roxane Linares, municipale

Mme Adeline Blagadir, responsable assainissement eaux usées

M. Frédéric Egger, chef d'exploitation de la STEP

Les installations actuelles ont remplacé l'ancienne STEP de Rive en 1993.

La STAP de Rive où sont concentrées l'ensemble des eaux usées récupère le sable et les graisses dans 2 lignes de traitement, équipées chacune d'un dégrilleur éliminant les matières solides.

La turbine récupérant l'énergie de chute produite par la conduite d'évacuation au lac n'est plus en service depuis 2019.

«2 pompes à grande capacité refoulent les eaux à la station supérieure de l'Asse. Elles ont une capacité de 600 l/sec.

En cas de panne des pompes principales, 4 pompes de secours peuvent prendre le relais.

La station de Rive a la capacité de prétraiter et de refouler les eaux usées de Prangins.

Il est prévu une inspection de l'état de la conduite de refoulement existante. Une étude est en cours pour étudier un nouveau refoulement par la route de St-Cergue, conduite doublée par sécurité ainsi qu'une station de pompage intermédiaire pour améliorer le bilan énergétique.

La STEP actuelle est du type physico-chimique et bio-filtration. Après décantation, les eaux passent sur le traitement biologique équipé de billes d'argile. Les bactéries, qui se fixent sur ces billes présentes dans les bassins, épurent les eaux.

Le carbone et les phosphates sont traités. Il n'y a pas de traitement de l'azote et des micros-polluants.

Il est prévu de passer au système des boues activées à moyenne charge. Une étude d'avant projet est en cours pour la STEP de l'Asse avec un nouveau traitement biologique moins énergivore. Les buts visés étant la qualité de l'eau, la consommation et la récupération d'énergie, l'environnement et l'économie.

Les modifications prévues concernent le décanteur primaire et le traitement biologique par une boue activée moyenne charge,

La 2^{ème} étape après validation du choix définitif est planifiée pour une réalisation en 2026.

La parcelle adjacente à la STEP actuelle est compatible avec la planification de l'extension. La parcelle est en catégorie 2 des surfaces d'assolement.

Les services cantonaux sont favorables aux changements d'affectation de la parcelle. Il faudra quand même un certain temps avant que le changement d'affectation soit accepté par le canton.

STEP du SITSE, à Commugny.

Le 5 juillet une délégation de la commission a été reçue par un membre de la direction du SITSE, Mr. Didier Orlandi chef d'exploitation.

Nous avons été accompagnés par M. Jean-Luc Faillettaz, ancien municipal de Crans-près-Céligny et responsable retraité de la STEP de Gland.

La direction du SITSE est paritaire, une voix par commune. Elle regroupe 11 communes membres et la commune de Commugny comme cliente.

La STEP actuelle a été inaugurée en 2014.

Le principe d'épuration est à boues activées à faible charge (BAAP) avec décantation secondaire. La future STEP du Lavasson sera conçue selon le même principe.

Elle occupe 3,5 employés.

Données générales :

Prétraitement pour 45 000 EH.

Deux lignes de traitements biologiques à 15 000 EH chacune.

Agrandissement futur à 45 000 EH par adjonction d'une 3^{ème} ligne de traitement.

1500 t/an de boues déshydratées et envoyées en incinération.

Procédés utilisés :

Prétraitements : dégrilleurs, dessableurs, déshuileurs, décanteurs primaires.

Déshydratation des boues par pressage.

Le réseau de canalisations pour le transport des eaux usées est long et équipé de nombreux pompages. Une rétention trop longue des eaux usées dans les canalisations provoque une production sauvage de H₂S ou soufre par manque d'oxygène. Ce gaz très toxique et corrosif provoque la corrosion du béton, des équipements et des difficultés d'exploitation.

De l'énergie est récupérée par :

Production électrique par turbinage des eaux traitées.

Production de biogaz par digestion des boues et valorisation par production d'électricité.

Récupération de la chaleur des eaux traitées par des groupes PAC. (9° en hiver, 21° en été)

Production d'électricité par panneaux photovoltaïques.

La future STEP de Gland reprendra les mêmes systèmes de récupération de l'énergie.

STEP de Prangins

La commission a visité la STEP de Prangins le 5 juillet. Monsieur Mingard a expliqué le fonctionnement de notre STEP dans le détail.

Notre STEP, inaugurée en 1972 et modifiée en 1997, fonctionne sur le principe du lit bactérien.

Le bâtiment abrite la régulation électronique, le prétraitement, soit dégrilleur et dessableur.

Les boues ne sont plus traitées sur place mais transportées liquides à la STAP de Rive à Nyon.

La plupart des eaux usées s'écoulent par gravité.

Les eaux en aval de la RC1 aboutissent au sous-sol et sont remontées par pompes au niveau rez. Les eaux usées de Promenthoux sont refoulées par pompes sur la STEP.

Les eaux sont épurées par le lit bactérien. Les bactéries colonisent les pierres de lave.

L'état de la maçonnerie du lit bactérien inquiète nos autorités.

Pour l'instant notre STEP fonctionne à satisfaction. Son bilan d'épuration est dans la norme et sa dépense en énergie est très faible.

A titre de comparaison, l'énergie nécessaire par EH (kWh/an divisé par nb habitants) est de :

Prangins 10.8

Nyon 61.3

Commugny 32.4

Note. Dans un courrier adressé à notre Municipalité, le service de protection des eaux relève quelques lacunes, mais mentionne dans sa conclusion : « Globalement, nous sommes d'avis que cette STEP de conception ancienne fonctionne particulièrement bien et que les rares dépassements constatés ne sont pas importants ni inquiétants »

Un grand merci à notre personnel responsable de la STEP.

Contexte

Ce préavis fait suite à la décision de novembre 2020 du Conseil communal de Nyon de mise à l'arrêt du projet de STEP régionale unique. Nyon étudie depuis l'agrandissement de sa STEP à l'ASSE et sa mise aux normes.

Notre Municipalité a choisi de se raccorder à la STEP de Nyon en vous soumettant ce préavis, déposé le 15 avril auprès du Conseil communal.

Comme mentionné en bas de page 3 du préavis, les coûts finaux sont des projections sur les études passées ou en cours.

Le préavis lie le choix de principe du raccordement en direction de l'ASSE et une demande de crédit intitulé crédit d'étude. Toutefois des travaux ont déjà été effectués sans l'aval du législatif.

Utilisation du crédit demandé

Par ce préavis, le législatif valide l'adhésion à la STEP de l'ASSE, ainsi que les travaux de raccordements nécessaires.

Ce préavis 14/22 est un crédit d'étude.

Nous relevons que les alternatives envisagées pour notre STEP sont abandonnées.

Cela était déjà mentionné dans le préavis 45/20

Compétences du législatif.

Le préavis 14/22 ne respecte pas la compétence du Législatif. Il lui revient de choisir les choix politiques, l'exécutif étant responsable de l'exécution des décisions.

Le préavis décide du choix politique dévolu au législatif et combine dans le même préavis une demande de crédit pour des travaux déjà effectués partiellement. C'est une première !

Selon le plan des investissements de la législature, il est prévu en 2022 un crédit d'étude de CHF. 500'000.- pour le raccordement des eaux usées à une STEP régionale, ainsi que CHF. 4'000'000.- en 2023 pour le raccordement.

Le plan des investissements, présenté en 2021, est uniquement un plan d'intentions. Le préavis 14/22 dévie fortement de l'intention première.

Dans les compétences législatif-exécutif, l'usage veut que les demandes de crédit se décomposent en trois étapes :

Demande de crédit d'étude ;

Demande de crédit soumissions rentrées ;

Crédit d'exécution.

Le préavis court-circuite la filière de la compétence du législatif.

Analyse du préavis.

Le choix final doit être fondé techniquement, financièrement et l'aspect politique ne doit pas être négligé.

Aspect technique

Notre STEP, présent et futur

En résumé, on doit comparer l'étude d'une STEP neuve avec une STEP vieillissante à améliorer.

Comme mentionné dans le préavis 45/20 de juin 2020, rappelons que les alternatives envisagées pour conserver et modifier notre STEP sont abandonnées, car beaucoup trop onéreuses.

Le préavis mentionne que l'état du lit bactérien est très préoccupant. Il est curieux que cet argument soit évoqué seulement aujourd'hui. Les rapports de gestion des 5 dernières années n'ont jamais évoqué la problématique. Les armatures, non visibles, seraient fortement corrodées. A notre connaissance, aucun des 22 lits bactériens actuellement en exploitation dans le canton, du même type que le notre et construit durant la même époque n'a posé de problème.

Un conseiller nous a informé, qu'à son avis, l'état du lit bactérien était déjà connu en 2020.. Par acquis de conscience, tous les anciens préavis concernant la step (45/20 compris), la gestion et les comptes, les rapports des commissions de gestion et des finances ainsi que les rapports de séances du Conseil pour trouver des références à notre lit bactérien ont été relus. Une activité chronophage en heures.

Préavis 26/8 sur la gestion 2017 : aucune remarque.

Préavis 39/19 sur la gestion 2018 : aucune remarque.

Préavis 50/20 sur la gestion 2019 : il mentionne des travaux de maçonnerie à l'extérieur du monobloc. Sans détails..

Préavis 65/21 sur la gestion 2020 : aucune remarque

Préavis sur les comptes : ils ne mentionnent aucun travail spécifique au lit bactérien. Ils sont dans une fourchette autour de CHF 300'000.--, sauf en 2018 pour le changement de la régulation électronique pour un montant de CHF 71'600.-

Les PV du conseil sur la gestion et les comptes de 2017 à 2020 sont les suivants :

29.6.2018	28.6.2019	19.9.2020	26.6.2021
-----------	-----------	-----------	-----------

Au final, dans ces documents, nous n'avons trouvé aucun souci de structure du lit bactérien.

Toutefois, la commission prend au sérieux la préoccupation municipale. En séance, un conseiller a proposé une consolidation du bâtiment par la pose de poutres cerclées par un système de câbles ou spanset.

Dans le même ordre d'idées M. Mingard suggère des cales adaptées aux emplacements à protéger.

La commission unanime recommande à la Municipalité de ne prendre aucun risque et de tout entreprendre rapidement pour sécuriser le lit bactérien. Le montant nécessaire restant certainement dans ses compétences, vu l'urgence.

Aménagement de notre STEP pour raccordement sur l'ASSE.

Le préavis décrit dans la 2^{ème} partie les modifications apportées.

Le dessableur et le dégrilleur seront démontés.

Les EU situées en amont de la RC1 s'écouleront gravitairement dans le nouveau collecteur. Celui-ci aura une pente de 0,2 %, suffisante selon Monsieur Mingard pour transporter le sable et les boues sans risque de dépôt. Son diamètre sera de 30 cm.

Pour les eaux en aval de la RC1, la variante B a la préférence de l'ingénieur.
(Chap 4, p 9)

Après raccordement, nous voterons le crédit de démolition du monobloc (Lit bactérien) et de l'exutoire au lac. Le coût de démolition du monobloc nécessitera la dépose d'un préavis. Le montant estimé est de CHF 370'000.- au maximum. Selon l'expert Monsieur Fritsche, il existe une variante : faire sécher l'intérieur du monobloc. Pour un montant de environ CHF 100'000.- - Ce procédé a été effectué avec succès dans les communes de Bogis-Bossey et Founex.

Pour avoir une vue d'ensemble de la problématique, il est intéressant de relire la page 12 du préavis 45/20. Le préavis 14/22 est un revirement à 180 degrés..

Le raccordement des eaux usées de Prangins sur ASSE45 créerait un coût d'investissement supplémentaire très important pour la transformation de cette STEP, notamment pour l'agrandissement du traitement biologique. Accueillir les eaux usées de Prangins ne serait donc absolument pas favorable pour les communes de Nyon, Gingins-Cheserex et l'AEB. Cette solution serait donc écartée. Par ailleurs, la STEP transformée de Nyon (ASSE45) aura des coûts totaux par EH nettement plus élevés que ceux d'une nouvelle STEP à Gland (APEC45).

Nous vous conseillons également de relire le document « Synthèse des études pour le projet de station d'épuration régionale unique » annexé au préavis 45/20. Pour les conseillers disposant de peu de temps, il suffit de lire la page 20.

Modification de la STEP de l'ASSE

La STEP de Nyon nécessite une remise aux normes et prévoit de modifier son système de traitement.

Cette analyse est décrite aux points 3.2 du préavis.

Il est toutefois important de réaliser qu'à ce jour aucun préavis n'a été déposé par la Municipalité de Nyon, donc aucune décision valide de l'organe délibérant.

Coûts d'exploitation

Le préavis mentionne que les études ne sont pas suffisamment avancées pour les connaître.

Le « business plan » prévoit un coût de l'épuration estimé à Frs 91.00 /EH, soit entre Frs 400'000.00 et 500'000.00 par année pour Prangins, en fonction de l'évolution de la population raccordée.

Pour les communes membres de l'AEB, la facturation se fait selon une convention. Il y a une part de frais fixe (48%), une part de frais variables en fonction du nombre équivalents habitants (45%) et une contribution au financement des composés de trace organique.

Le préavis 14/22 n'évoque pas ce calcul. Juste une estimation.

Aspects financiers.

Il est important de bien scinder les coûts entre l'investissement et l'exploitation. Le préavis joue sur l'évaluation de ces 2 coûts pour aboutir à son choix.

Il faut garder bien présent que l'engagement est irréversible sur des dizaines d'années, sans connaissance de chiffres définitifs.

Le minimum serait d'être en possession d'un projet de contrat financier liant les 2 parties. Ce n'est pas le cas. Il serait également cohérent de contacter les communes de Chéserey et Gingins.

Pour l'instant, le législatif nyonnais n'a voté aucun crédit. Il n'est donc pas urgent que Prangins se précipite, étant donné que le choix de la ville de Nyon sur les options ouvertes n'est pas arrêté.

L'aspect financier selon le préavis serait en faveur de Nyon. Toutefois le futur est conditionnel pour Nyon. Nous ne connaissons pas l'augmentation des coûts d'exploitation après transformation. Nyon ne garantira jamais les coûts maximums.

Le préavis se base sur des suppositions. Notre Municipalité admet que nous nous basons sur des projections, les coûts finaux ne seront connus qu'à fin 2022.

A l'opposé, l'APEC pourra se baser sur le coût réel d'exploitation selon les décomptes de la STEP récente de terre sainte. Lors de notre visite à l'APEC de Gland, il nous a été confirmé que l'adhésion de Prangins est toujours possible, ce qui contredit le bas de la page 3 du préavis.

Coûts de raccordement

Le tableau récapitulatif de la page 8 du préavis est une synthèse à + / - 20 %

La justification d'un coût inférieur de raccordement est basée sur une distance plus courte, ce qui est correct. Elle table sur un écoulement gravitaire à faible pente. Sans passer par une phase de dessablage et en éliminant les pompes de relevage.

L'option table également sur la réfection de la RC1 et inclut une économie éventuelle de CHF 300'000.00. A ce jour seul un crédit d'étude a été approuvé. La demande d'investissement est prévue pour la fin 2022. Le montant demandé est de CHF 3'200'000.00 selon le plan des investissements. Il n'est pas sûr que ce montant conséquent obtienne l'aval du législatif. Or, ce qui est urgent, c'est la sécurisation des cyclistes.

Durée d'amortissement

Le préavis ne le mentionne pas.

Aspects politiques.

En se raccordant à la STEP de Nyon, il est évident que nous serons clients et non plus partenaires. Il n'est pas certain, au vu des expériences passées, que cela nous soit favorable.

Avec l'APEC nous serions partenaires et non clients. Nous aurions 1 voix comme toutes les communes, Gland n'ayant également que 1 voix.

Le préavis évoque l'opposition de Luins, susceptible de retarder la construction sur Gland. Cette position sera difficile à défendre en tribunal, les distances à la STEP étant égales pour Luins ou Gland. De plus Luins est membre de l'APEC-

Cette demande de crédit est de la compétence du Législatif et non de l'Exécutif.

Le préavis invoque une urgence factice. C'est le retrait unilatéral de Nyon qui crée un délai. Il est paradoxal que nous nous raccordons à la commune responsable du problème.

Nyon s'est retirée de la STEP régionale en novembre 2020. Notre Municipalité a donc disposé de 1 année et demie pour déposer ce préavis.

Il ne faut pas ignorer que les études financières définitives sont toujours en cours.

Il serait préférable de disposer de chiffres définitifs et fiables pour prendre une décision.

Nyon doit définir la meilleure des trois options étudiées par le bureau Triform. Le choix influence la surface devant être dézonée .

L'APEC doit également terminer sa planification suite au retrait de Nyon. Cette étude impacte également notre participation financière.

Le plan d'affectation de la future STEP est à l'enquête.

Considérant qu'en 2023 :

- Financièrement, des montants fiables seront connus pour les deux variantes de raccordement,

- Techniquement, les études seront abouties,

Il serait judicieux de reporter la décision d'une année. Choix qui n'est politiquement pas préjudiciable à l'option de la Municipalité.

Cette décision serait conforme à la réalité financière, technique et politique du moment.

La compétence législative du Conseil étant ainsi respectée, la Municipalité nous soumettra un nouveau préavis. Il sera possible à ce moment de rédiger un contre-projet ou une motion totalement rédigée proposant l'adhésion de Prangins à la STEP régionale de l'APEC.

Incidemment, il faut également relever le fait que le préavis 45/20, adopté à l'unanimité par le conseil communal dans sa séance de juin 2020, n'a

2020, n'a jamais été annulé !!! . La préfecture a répondu à cette question (En annexe)

Conclusions de la majorité de la commission

Au vu des différents arguments mentionnés dans notre rapport, la majorité de la commission vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No 14/22 concernant le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et la demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs
- vu le rapport de la majorité de la commission chargée d'étudier cet objet,
- oui les conclusions de la majorité de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de refuser le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon
2. de refuser le crédit d'étude de CHF TTC 121'000.— pour les travaux de raccordement et la construction de collecteur

Prangins, le 20 août 2022,

Liliane Gavillet



Claude Favre



Marc Baumgartner



Walter Hediger



André Fischer



André Fischer
Ch. de la Tuilière 17
1197 Prangins
ar.fischer@bluewin.ch
079 625 05 74

Prangins, le 13 juillet 2022

Préfecture
Rue Juste Oliver 8

1260 Nyon

Préavis Commune de Prangins

Madame, Monsieur

Je suis président de la commission chargée de rapporter sur le préavis 14/22, :
Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station
d'épuration de l'ASSE à Nyon, ainsi que la demande de crédit d'étude de CHF
121'000.—TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.
Le préavis sera traité à la séance de septembre. Il y aura certainement deux
rapports, majorité et minorité.

Mon dilemme comme président ?

Des conseillers m'ont rendu attentif au fait que le préavis précédent 45/20 :
demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionales unique et
demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.—TTC. a été accepté à l'unanimité
dans la séance du Conseil du 26 juin 2020.

Il n'a pas été annulé et le préavis 14/22 ne mentionne rien à ce sujet.

Questions :

Quelle est la situation juridique ou légale ?

Dans l'hypothèse que le préavis soit refusé en faveur du raccordement sur Gland,
faudra-t-il tout reprendre à zéro ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes
salutations empressées.

André Fischer





Préfecture de Nyon

Rue Juste Olivier 8

CP 1332

1260 Nyon 1

Tél. 022 557 52 75

prefecture.nyon@vd.ch

Nyon, le 14 juillet 2022/nw

Monsieur
André Fischer
Chemin de la Tuilière 17
1197 Prangins

Préavis commune de Prangins

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 13 juillet écoulé déposée à la Préfecture.

Après étude des préavis 45/20 et 14/22, je peux me déterminer comme suit :

Le préavis 45/20 demandait l'accord du conseil pour adhérer à la station d'épuration des eaux usées **régionale unique** ainsi que le crédit y relatif.

Ce projet ayant été abandonné par l'APEC suite à la décision de la Ville de Nyon, le préavis 45/20, même accepté par le conseil communal, est devenu caduque.

La Municipalité a donc étudié différentes alternatives et vous propose une solution par le préavis 14/22.

Ainsi, votre conseil a le choix de suivre la proposition de la Municipalité en acceptant le préavis ou de le refuser et de rester avec la step actuelle dans les conditions énoncées par la Municipalité.

Une autre alternative ou une rénovation importante de votre step devrait alors faire l'objet d'un nouveau préavis.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous adresse, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Préfet :

Chantal Turin